

LIGUE FRANCOPHONE DE FOOTBALL EN SALLE asbl
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20/06/2013 à Jambes

Présents:

Brabant: MM. Degrie, Matarrese et Van Esch.
Hainaut: MM. Duca, Spitaels et Wallemme.
Liège: Mme Noël; MM. Delsa, Peterkenne et Schoonbroodt.
Luxembourg: MM. Forthomme, Minne et Paquet.
Namur: MM. Degée, Delforge, Pierard et Yernaux.

Absents excusés:

Brabant: Mme Descamps avec procuration à M. Degrie et M. De Grève avec procuration à M. Van Esch.
Luxembourg: Mme Timmermans avec procuration à M. Forthomme.

Absente:

Hainaut: Mme Durieux.

Assistent à la réunion (sans droit de vote): MM. Dessiméon et Scheers, représentants de la C.C.A.L.

Le président, M. Delforge, ouvre la réunion du Conseil d'Administration (ci-dessous, le C.A.) à 21h53 et constate que le quorum de présences est atteint pour pouvoir siéger (17 membres présents et 3 membres représentés).

1. Ajout(s) à l'ordre du jour

Aucun

2. Approbation du P.-V. de la réunion du Conseil d'Administration du 16/05/2013

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16/05/2013 est approuvé à l'unanimité, sans aucune remarque.

3. C.C.A.L.

3.1 Valorisation de l'arbitrage - Situation

Sans objet, les explications ayant été données lors de l'assemblée générale extraordinaire précédant la réunion du C.A.

3.2 Intervention du(des) représentant(s)

M. Scheers fait part du souhait de la C.C.A.L. de voir le système des « cartes d'invitation » réinstauré. « Dans le cas où il n'y a pas d'arbitre officiel à une rencontre, cela permet notamment à un arbitre qui n'est pas officiellement désigné de prouver aux équipes en présence qu'il l'est », explique-t-il.

Le C.A. marque son accord (voir point 15.9).

4. C.S.T.L. - Candidature

M. Yves Necsov, domicilié à 6810 Pin, rue de l'Auwy 12, né le 23/03/1965 (n° de licence : 775541), dans un courrier transmis en date du 10/06/2013, a fait part de son souhait d'intégrer la C.S.T.L.

Le C.A., à l'unanimité, nomme pour la saison 2013/2014, M. Necsov, issu de la province du Luxembourg.

La CSTL est ainsi composée de MM. Van Esch, Degrie (Brabant Wallon/Bruxelles-Capitale), Dewulf, Duca, Wallemme (Hainaut), Bourlet, Lousberg (Liège), Minne, Necsov, Paquet (Luxembourg), Delforge et Sabbadini (Namur).

5. C.A.L. - P.-V. de la réunion du 15/05/2013 - Courrier de M. Klemczak - Rapport de la C.C.A.L.

Le C.A. prend connaissance du procès-verbal de la réunion de la Commission d'Appel Ligue du 15/05/2013. Il constate que Monsieur Jean-Marie Balthazar a siégé alors qu'il fait partie de la même province que Monsieur Philippe Meyfroidt, membre cité à comparaître ; qu'en outre, MM. Balthazar et Meyfroidt sont tous les deux membres de la commission d'appel provinciale de la « Province de Namur ».

Les faits sont corroborés par un courrier de Monsieur Klemczak, arbitre de la rencontre pendant laquelle se sont produits les faits et également cité à comparaître à ce titre, et dans un courriel de la C.C.A.L.

Vu le vice de procédure, le C.A. décide de faire évocation et de traiter le dossier lors de sa prochaine réunion.

6. « Evocation/Appel » d'Yves Necsov c. décision du C.A. (21/05/2013)

M. Necsov a, en date du 21 mai 2013, introduit dans les formes et délais requis un acte d'appel relatif à la décision du C.A., lors de sa réunion du 16 mai 2013, de dissoudre le C.E.P. et les commissions provinciales de la « Province du Luxembourg ».

M. Necsov entre en réunion et explique ce qui suit: « Je vous fais d'emblée savoir que ma demande d'évocation n'avait pour but de remettre en question vos décisions du 16 mai en invoquant à tort ou raison des infractions au statut, vice de forme ou conflit d'intérêt, mais de vous faire entendre mon mal-être par rapport à cette décision.

Je comprends en partie et avec le recul la décision du CA dans son « ras-le-bol » des hostilités entre membres de la province. D'autres provinces sont passées par cet état d'esprit également. La province de Luxembourg ayant son lot de médailles, c'est ce qui fait et fera toujours sa particulière spécificité.

Les conflits au sens large n'ont jamais réellement cessés depuis mars 2012, des différends très souvent pour des futilités à mille lieues des préoccupations premières de la Ligue, mais aussi dus à une gestion journalière trop laxiste.

Le consensus était devenu quasiment utopique au CEP. Cela s'est répercuté sur d'autres commissions et une action en justice civile est d'ailleurs en cours.

Le malaise, parlons-en, il est présent depuis deux ans lorsque les « Anciens » ont vu débouler des têtes connues. Ceux-ci avaient un esprit autre et des idées de modernisation perpétuelle de notre sport favori.

La province de Luxembourg a toujours été considérée comme le parent pauvre de la Ligue. Les « Nouveaux », conscients de cette lacune, n'ont pas fait dans la dentelle en voulant rattraper, certes trop vite, ce retard et bousculer ainsi maladroitement un groupe assoupi depuis des années. Nous ne souhaitons qu'une chose : montrer à tous que, dorénavant, il faudrait compter avec la province. L'idée que certains ont pu avoir que nous voulions écarter les « Anciens » est complètement incongrue car leurs savoirs étaient la base de tout.

Force est de constater encore aujourd'hui que la maxime de la province, « Une ardeur d'avance » est loin d'être réalité. Je regrette ainsi que le C.A., mis au courant des nombreux problèmes relationnels, n'ait pas actionné le feu rouge plus tôt devant l'empressement excessif de certains des membres et les dysfonctionnements répétés d'ordre sportif et administratif portés à sa connaissance.

L'étalement de nos différends dans les médias, la publication de certaines informations relatives à la province contre l'avis même du C.A. n'ont fait que détacher le goupillon actionnant ainsi le couperet.

Personnellement, après plusieurs contacts ou entrevues avec certains d'entre vous sur le sujet, j'ai toujours du mal à savoir « quand faut-il appliquer le règlement et quand faut-il avoir l'esprit du règlement », débat au quotidien et source de conflit s'il en est. Les provinces et la Ligue, ont besoin de « bénévoles », faut-il pour autant les laisser faire fi des directives?

A force de vouloir défendre le règlement par ses principes les plus élémentaires, j'ai la conviction profonde, et je le répète, je m'incline devant votre décision du 16/05, que certains membres se réjouissent de cette dissolution. L'avenir, je l'espère, me contredira ou non.

Je terminerai enfin par cette phrase pleine de sens de Pierre de Coubertin: « L'important dans la vie, ce n'est point le triomphe, mais le combat, l'essentiel ce n'est pas d'avoir vaincu, mais de s'être bien battu ».

Aucune demande particulière n'étant faite par M. Necsov, le C.A. clôt le dossier.

Messieurs Degrie, Matarrese et Van Esch, qui remet en réunion un courriel de Ludovic Bergamini daté du 25 mars 2013, quittent la réunion.

7. Province du Brabant Wallon - Rapport d'arbitre Cherkaoui c. D. Degrie

Le C.A. prend connaissance du rapport du 1er mars 2013 de l'arbitre Sami Cherkaoui à charge de Monsieur Daniel Degrie et du dossier transmis par M. De Grève, secrétaire provincial de la « Province du Brabant Wallon/Bruxelles-Capitale ».

Le C.A. se déclare incompétent et, en vertu de l'article 229.2, transmet le dossier au jury d'honneur et confie l'organisation de la réunion à M. Pirson, employé de la L.F.F.S.

Messieurs Degrie, Matarrese et Van Esch entrent en réunion et prennent connaissance de la décision.

M. Degrie demande au C.A. de pouvoir être assisté par une tierce personne vu son handicap visuel. Le C.A. accepte la demande.

8. Commissions disciplinaires - Colloque sur le thème « Code disciplinaire et procédures »

Vu les nombreux vices de procédure qui ont été constatés aux niveaux régional et provincial, M. Delforge propose qu'un colloque ayant pour thème central le code disciplinaire et auquel seraient invités tous les membres des commissions disciplinaires soit organisé en septembre 2013, précisant qu'un certain nombre d'administrateurs s'étaient déjà prononcés en faveur d'une telle réunion en décembre 2010.

Le C.A. marque son accord, M. Delforge étant chargé d'organiser ce colloque.

9. Commission pédagogique

9.1 Démission

Le C.A. acte la démission, pour raisons professionnelles, de Monsieur Philippe Delsa en tant que membre de la commission pédagogique.

Au nom du C.A., M. Delforge le remercie pour son investissement au sein de cette commission tout au long de son mandat.

9.2 Cahier des charges M.S.I. - Finalisation

Le cahier des charges référentiel des cours spécifiques du niveau « moniteur sportif initiateur » est en train d'être finalisé par M. Di Trapani, président de la commission pédagogique, et devrait être validé lors d'une réunion de travail programmée le 8 juillet 2013.

10. Personnel

10.1 Situation

- Mme Driesmans est, depuis le 4 juin 2013, en incapacité de travail de longue durée. Le certificat qu'elle a rentré la couvre jusqu'au 31 août 2013.

- Mme Rems a été en incapacité de travail du 14 au 21 juin 2013.

10.2 Engagement d'un(e) étudiant(e) par la « Province de Liège »

Le C.E.P. de la « Province de Liège » a décidé, lors de sa réunion du 25 avril 2013, d'engager une personne en juillet, en vue de réaliser le calendrier provincial 2013/2014.

Le C.A. en prend acte et n'émet aucune objection.

11. « Province de Luxembourg »

11.1 A.G. de fin de saison des clubs du 08/06/2013

L'assemblée générale de fin de saison des clubs s'est déroulée le 8 juin 2013 à Houffalize.

Elle a été présidée par M. De Grève, assisté de MM. Matarrese et Dessiméon (représentant de la C.C.A.L.).

Aucun fait particulier n'est à signaler.

11.2 A.G. extraordinaire des clubs du 24/08/2013

L'assemblée générale extraordinaire aura lieu le samedi 24 août 2013 en la salle de réunion du complexe sportif de la Porte de Trèves à Bastogne.

A l'ordre du jour, notamment :

a) Les élections

→ 2 mandats d'administrateurs, dont un dévolu obligatoirement à une dame, sont à pourvoir.

Les conditions sont celles de l'article 50 des statuts de la L.F.F.S. asbl, à savoir:

- être âgé de plus de 18 ans

- jouir de ses droits civils et politiques

- être affilié à un club de la L.F.F.S. depuis au moins cinq saisons sportives consécutives

- ne pas être sous le coup d'une suspension avec ou sans sursis

- ne pas avoir, par le passé, subi une sanction de plus d'un mois ou équivalente à la L.F.F.S. ou dans toute autre fédération sportive reconnue par le C.O.I.B., au cours des trois dernières saisons

- être membre d'une commission ou d'un C.E.P. depuis deux saisons au moins

Les candidatures doivent être envoyées, par courrier recommandé, au plus tard le 24 juillet 2013, à Monsieur Jean-Pierre Delforge, Président de la L.F.F.S. asbl, Rue du Poirier St-Etienne 11, 5640 Graux, et pas au secrétariat provincial.

Le candidat élu par l'A.G. provinciale ou nommé par l'A.G. de la L.F.F.S. le sera à la majorité absolue des voix des personnes présentes ou représentées.

→ De 5 à 10 mandats sont à pourvoir au Comité Exécutif Provincial

Le C.A. émet les conditions suivantes:

- être âgé de plus de 18 ans

LIGUE FRANCOPHONE DE FOOTBALL EN SALLE asbl

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20/06/2013 à Jambes

- jouir de ses droits civils et politiques
- être affilié à un club luxembourgeois de la L.F.F.S.
- ne pas être sous le coup d'une suspension avec ou sans sursis
- ne pas avoir, par le passé, subi une sanction de plus d'un mois à la L.F.F.S. ou dans toute autre fédération sportive reconnue par le C.O.I.B. au cours des trois dernières saisons.

Les candidatures doivent être envoyées, par courrier recommandé, au plus tard le 24 juillet 2013, à Monsieur Jean-Pierre Delforge, Président de la L.F.F.S. asbl, Rue du Poirier St-Etienne 11, 5640 Graux.

Le candidat élu par l'A.G. provinciale le sera à la majorité simple et non à la majorité absolue, afin d'éviter, dans le cas extrême où aucun membre n'obtiendrait un nombre de voix suffisant, de ne pouvoir former un C.E.P.

→ De 5 à 10 mandats sont à pourvoir à la Commission Sportive Provinciale et à la Commission d'Appel Provinciale

Le C.A. émet les conditions suivantes:

- être âgé de plus de 18 ans
- jouir de ses droits civils et politiques
- être affilié à un club luxembourgeois de la L.F.F.S.
- ne pas être sous le coup d'une suspension avec ou sans sursis
- ne pas avoir, par le passé, subi une sanction de plus d'un mois à la L.F.F.S. ou dans toute autre fédération sportive reconnue par le C.O.I.B. au cours des trois dernières saisons.

Les candidatures doivent être envoyées, par courrier simple ou recommandé, au plus tard le 24 juillet 2013 à Monsieur Jean-Pierre Delforge, Président de la L.F.F.S. asbl, Rue du Poirier St-Etienne 11, 5640 Graux. Elles peuvent aussi être transmises par courriel à l'adresse: jean-pierre.delforge@lffs.eu.

M. Degée se dit contre la suppression de l'obligation d'être affilié à un club de la L.F.F.S. depuis cinq saisons au moins parmi les conditions de l'appel à candidatures pour les mandats au C.E.P. et aux différentes commissions provinciales. Les autres membres du C.A. n'émettent aucune objection à ce sujet.

b) Le règlement provincial

Un nouveau règlement provincial sera présenté par le C.A., sa rédaction étant confiée à M. Delforge.

11.3 Dossiers disciplinaires

Deux dossiers disciplinaires ont été transmis à M. Schoonbroodt et la Commission Sportive Provinciale de la « Province de Liège », chargés de les traiter.

11.4 Session de cours pour candidats arbitres

Le C.A. demande à la C.C.A.L. d'organiser en collaboration avec M. Feyt une session de cours s'il y a des candidats arbitres.

11.5 Mandat

Le C.A. donne mandat, jusqu'à la prochaine réunion du Conseil d'Administration, à Monsieur Jean-Pierre Delforge, président de la L.F.F.S. asbl, pour prendre toute décision relative à la gestion de la « Province du Luxembourg » et le charge de composer les séries de troisième provinciale pour le championnat 2013/2014.

12. Trophée Communes Sportives - 28/09/2013 - Namur/Jambes

L'organisation du tournoi de mini-foot du 17e « Trophée Communes Sportives » de l'Adeps, qui aura lieu le samedi 28 septembre 2013 à Namur, est de nouveau confiée à la L.F.F.S.

Comme en 2012, M. Van Esch accepte de prendre en charge le dossier.

13. Centres de perfectionnement - Situation

Trois centres, un en province de Liège, un en province de Hainaut et un en province de Luxembourg, étaient ouverts en 2012/2013.

M. Delforge a été contacté pour l'ouverture d'un second centre en province du Hainaut, à Chimay, et note qu'il n'est pas exclu qu'il y en ait un qui s'ouvre en province de Namur.

Il rappelle également que ceux-ci ne sont plus admissibles à la subvention de la Fédération Wallonie/Bruxelles, dans le cadre du plan-programme, et que la poursuite de l'aide de la L.F.F.S. était conditionnée par l'augmentation de la licence « jeune ».

14. Suivi des dossiers

Messieurs Forthomme, Minne et Paquet quittent la réunion.

14.1 Courrier de P. Gérard (16/05/2013) / Suspension de M. Sosson (cfr. pt 14.3 du P.V. du 16/05/2013)

Après examen des différentes pièces transmises par courriel le 16 mai 2013 par Monsieur Philippe Gérard, président de la Commission d'Appel Provinciale de la « Province du Luxembourg », relatives à la suspension de 40 semaines infligées à Monsieur Bruno Sosson par la Commission Sportive Provinciale de ladite « Province » en date du 4 mars 2013, il s'avère qu'aucun élément nouveau justifiant une éventuelle évocation n'y figure. Par conséquent, le C.A. décide de classer la demande de Monsieur Gérard sans suite.

Messieurs Forthomme, Minne et Paquet entrent en réunion et prennent connaissance de la décision.

14.2 Championnat d'Europe espoirs

Selon le calendrier 2013 mis à jour de l'UEFS, transmis par l'ABFS, le championnat d'Europe des « moins de 21 ans » devrait se dérouler à Lloret de Mar, en Espagne, du 24 au 30 novembre.

14.3 Remplacement du matériel informatique - Achat d'une caméra - Situation

Quatre PC (+ écran + clavier + souris) vont être remplacés au siège social et un serveur y sera installé (sauf autre possibilité de stockage des données moins onéreuse comme, par exemple, le « clout »).

Avec les logiciels et l'éventuel coût de leur installation, il faut compter un investissement de 7.500 à 10.000 €. Plusieurs firmes sont actuellement contactées.

L'achat de la caméra et de ses accessoires (budget estimé à 2.000 €) est également en cours.

Le C.A. en prend acte et n'émet aucune objection.

15. Divers

15.1 Coupe de Belgique sélections provinciales espoirs - Proposition V.Z.V.B.

La L.F.F.S. a reçu de la V.Z.V.B., en date du 3 juin 2013, une proposition d'organisation d'une compétition inter-Ligues pour les sélections provinciales espoirs le 1er ou le 11 novembre.

Etant donné les réticences de certains administrateurs, M. Degrie demande si une « Province » pourrait participer seule à une telle organisation si la L.F.F.S. refusait d'y prendre part.

M. Delforge répond par l'affirmative, chaque « Province » étant bien évidemment libre de faire ce qu'elle souhaite avec sa sélection, outre l'obligation de participer à la « Finale Ligue ».

Le C.A. n'émet aucune objection et, par 13 voix pour et 7 contre, émet un avis positif quant à la participation des cinq sélections provinciales à une telle compétition, les modalités devant cependant être établies de commun accord.

15.2 C.E.N. de l'A.B.F.S. (B4/C4) - P.-V. de la réunion du 14/05/2013

Le C.A. prend connaissance du procès-verbal des réunions des bureaux de l'A.B.F.S. du 14/05/2013. Aucune question n'est posée, aucune remarque n'est faite.

15.3 C.E.N. de l'A.B.F.S. - P.-V. de la réunion du 18/05/2013

Le C.A. prend connaissance du procès-verbal de la réunion du C.E.N. du 18/05/2013. Aucune question n'est posée, aucune remarque n'est faite.

15.4 C.E.N. de l'A.B.F.S. - P.-V. de la réunion du 01/06/2013

Le C.A. prend connaissance du procès-verbal de la réunion du C.E.N. du 01/06/2013. Aucune question n'est posée, aucune remarque n'est faite.

15.5 C.C.A. de l'A.B.F.S. - P.-V. de la réunion du 01/06/2013

Le C.A. prend connaissance du procès-verbal de la réunion de la C.C.A. du 01/06/2013. Aucune question n'est posée, aucune remarque n'est faite.

15.6 C.N.J.T.O. de l'A.B.F.S. - P.-V. de la réunion du 15/04/2013

Le C.A. prend connaissance du procès-verbal de la réunion de la C.N.J.T.O. du 15/04/2013. Aucune question n'est posée, aucune remarque n'est faite.

15.7 C.S.N. de l'A.B.F.S. - P.-V. de la réunion du 01/06/2013

Le C.A. prend connaissance du procès-verbal de la réunion de la C.S.N. du 01/06/2013.
Aucune question n'est posée, aucune remarque n'est faite.

15.8 Double affectation - Document

Le C.A. prend connaissance du document de double affectation réalisé à sa demande par M. Delforge, qui note d'emblée qu'il convient d'y ajouter la catégorie « dames ».

M. Van Esch demande pourquoi une photo doit être envoyée avec la demande.

M. Delforge répond qu'elle est utilisée lors de la confection de la carte délivrée au demandeur par la plupart des « Provinces ».

Le C.A. adopte le document.

15.9 Carte de membre / Cartes PVC

Plusieurs membres, comités ou commissions ont fait part les derniers mois de leur souhait de pouvoir disposer d'un document d'identification.

M. Delforge propose d'acheter une imprimante à cartes PVC qui permettrait de réaliser des badges professionnels, dans le même format qu'une carte de banque. L'investissement devrait avoisiner les 2.500 € pour un matériel performant.

Quant au coût, il pense que cela pourrait revenir à environ 1 € par carte, M. Van Esch informant le C.A. que la « Province du Brabant Wallon/Bruxelles-Capitale » a décidé d'en délivrer et que, grâce à un « prix d'ami », cela lui coûtera 2 € par carte.

Le C.A., à l'unanimité, marque son accord pour l'achat de l'imprimante et de ses consommables et charge M. Delforge d'exécuter la décision.

16. Examen des ajouts éventuels à l'ordre du jour

Sans objet.

17. Courrier

17.1 Adeps - Réunion du réseau des référents Projet de vie fédéraux du 16/05/2013

Le C.A. prend connaissance qu'une première réunion du réseau des référents « projet de vie » des différentes fédérations s'est tenue le 16 mai 2013 au Centre Adeps de Jambes avec, à l'ordre du jour, le rappel des points importants du cadre européen relatif à la double carrière et le rôle attendu du référent « projet de vie » fédéral et le mode de collaboration envisagé avec le service « projet de vie » de l'Adeps.

La L.F.F.S. n'y était pas représentée, n'ayant jusqu'à présent pas de référent « projet de vie » en son sein.

17.2 Adeps - Subvention complémentaire plan-programme

La Fédération Wallonie/Bruxelles a décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 25.000 € (tous les frais ne sont pas admissibles et l'intervention est limitée dans certains postes comme les frais de déplacement à 0,20 ct) pour le développement du sport de haut niveau en 2013 (rencontres contre les équipes nationales belge et française, tournoi à l'étranger, sélections/centre de formation d'Andenne), dans le cadre du plan-programme.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Delforge clôture la réunion à 23h45.

(s.) Jean-Pierre Delforge, président de la L.F.F.S. asbl